



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1. Préambule

Définition

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer/échanger sur la situation financière de leur collectivité et ses perspectives.

Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition.

Législation

Imposée aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (*ce délai réglementaire vient d'être porté à 10 semaines par la dernière LFR de 2023*).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de l'État en a complété les règles.

2. Contexte financier général : l'évolution du contexte socio-économique :

Avec un déficit public de 4,7 % du PIB en 2022 (après 6,5% en 2021), et une dette supérieure à 112,50% du PIB (soit environ 3 000 Mds€), la France est sortie de la crise sanitaire avec une situation financière des plus dégradées de la zone euro.

Les stigmates de la crise Covid en 2020/21, ainsi que la guerre en Ukraine plus récemment en 2022 et son corollaire « d'inflation à tous les étages », continuent de fragiliser les finances publiques de l'ensemble des pays au niveau mondial. En Europe, les finances des Etats membres de l'Union Européenne, soumis au traité de Maastricht, ont été fortement impactées.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public, de maîtriser les dépenses et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités : soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait autour de 112%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

Le projet de loi de programmation prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans. Il serait ramené à 4% en 2025, 3,4% en 2026 pour arriver à 2,9% en 2027. Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 112% du PIB en 2024 jusqu'à 110,9% en 2027.

Au niveau local, les hausses de l'inflation, du coût de l'énergie et les décisions de l'Etat sur les charges de personnel, parmi lesquelles l'augmentation du point d'indice, entraînent une forte augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Dans ce contexte tendu et incertain, les collectivités sont contraintes de maîtriser au mieux leurs dépenses. Par ailleurs, la perte progressive d'une certaine autonomie fiscale, par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 (THRP), et bien que la suppression de la CVAE soit repoussée à 2027 (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), impliquent un manque de dynamisme et une perte de souveraineté sur nos recettes. Sans nouvelles mesures, tout comme les autres collectivités, nous allons être confrontés à une accélération de la dégradation de notre capacité d'autofinancement.

Principales hypothèses macroéconomiques du Projet de Loi de Finances 2024

Le PLF 2024 repose sur des **prévisions de croissance** de 1,4% en 2024 (2,7% en 2022 et 1% en 2023) ainsi que sur une **inflation estimée** à 2,6% en 2024 (5,3% en 2022 et à 4,9% en 2023, 1% en 2017, 1,8% en 2018, 1,3% en 2019, 0.2% en 2020, 1,5% en 2021).

- Objectif du déficit des dépenses publiques réduit à 4,4% en 2024 alors qu'il a été de 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et de l'ordre de 6,4% du PIB en 2021 (3,1% en 2019). Le déficit

budgetaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023.

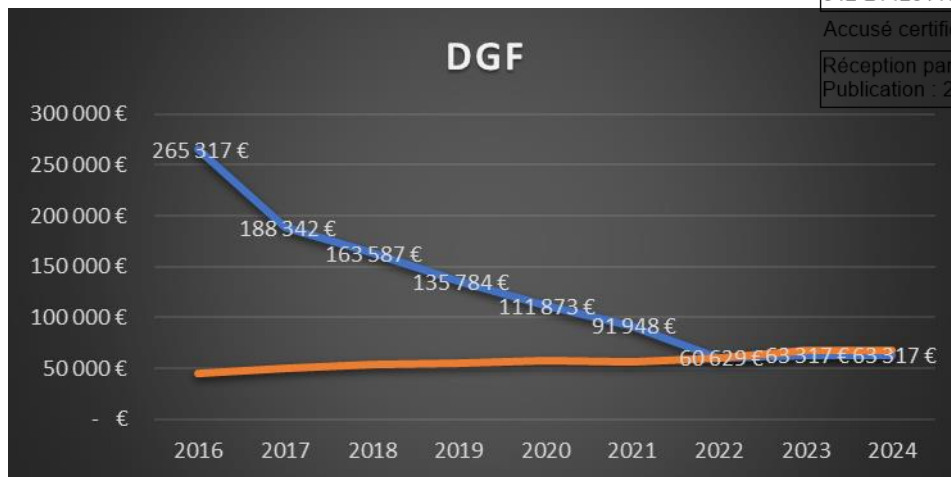
- Objectif de réduction de la dette publique dans le PIB, qui se stabiliserait à environ 112 % (111% en 2023)
- Le budget de l'Éducation nationale, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023)
- Les crédits de la mission "Défense" augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.
- Les crédits de la justice augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023)
- Le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.
- Poursuite du bouclier tarifaire énergétique (16 Mds), et une fin annoncée pour 2025
- Le PLF pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :
 - rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov'...) ;
 - verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
 - transition de l'agriculture et protection des forêts ;
 - préservation de la biodiversité et plan eau ;
 - compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...) ;
 - transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...) ;
 - soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Evolution des ressources et particulièrement celle des dotations de l'Etat

Depuis 2011, le montant de la dotation globale de fonctionnement, DGF (dotation de base + dotation solidarité rurale), versée annuellement par l'Etat, et qui représentait alors une somme aux alentours de 550 000 € est en baisse continue.

En 2023, ce montant global fut de 129 876€ (62 317€ DGF+ 67 559€ DSR), soit une stabilisation par rapport à l'année 2022 (après -23 % entre 2022/2021), et un arrêt réel de la baisse continu débutée en 2014. Cependant, le montant de la dotation globale de fonctionnement est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF perçue	265 317 €	188 342 €	163 587 €	135 784 €	111 873 €	91 958 €	60 629 €	63 317 €	63 317 €
DSR perçue	45 108 €	50 048 €	54 347 €	54 760 €	57 636 €	57 000 €	59 802 €	67 559 €	67 559 €



Continuité de la réforme fiscale

En parallèle de la suppression progressive et définitive de la THRP (2020 à 23), il a été transféré aux communes la part de la taxe sur le foncier bâti qui revenait alors aux départements.

In fine, le calcul du montant compensatoire est aujourd'hui complètement fixé par l'Etat et ne permet plus aux communes de réguler cet impôt-là (passage d'une recette dynamique à une recette « figée »).

DOB 2024 - RATIOS		2020	2021	2022	2023	2024
Fiscalité	bases nettes TH	6 119 000 €	111 507 €	104 797 €	Cf. PLF2023	Cf. PLF2024
	produit TH	594 064 €	10 469 €	9 850 €	0 €	0 €
	taux TH	9,46%	gelé depuis 2020	gelé depuis 2020	gelé depuis 2020	Gelée depuis 2020
	bases nettes TFB	6 430 711 €	5 986 675 €	6 195 379 €	6 631 953 €	6 890 599 €
	produit TFB	1 208 613 €	1 620 344 €	1 675 268 €	1 948 202 €	2 024 181 €
	taux TFB	18,79%	34,09%	34,09%	35,50%	35,50%
	bases nettes TFNB	31 214 €	25 703 €	20 560 €	59 268 €	61 579 €
	produit TFNB	14 824 €	12 206 €	12 138 €	28 146 €	29 243 €
	taux TFNB	47,49%	47,49%	47,49%	47,49%	47,49%

Relations financières avec les partenaires que sont l'Etat, le conseil régional, le conseil départemental, SEM...

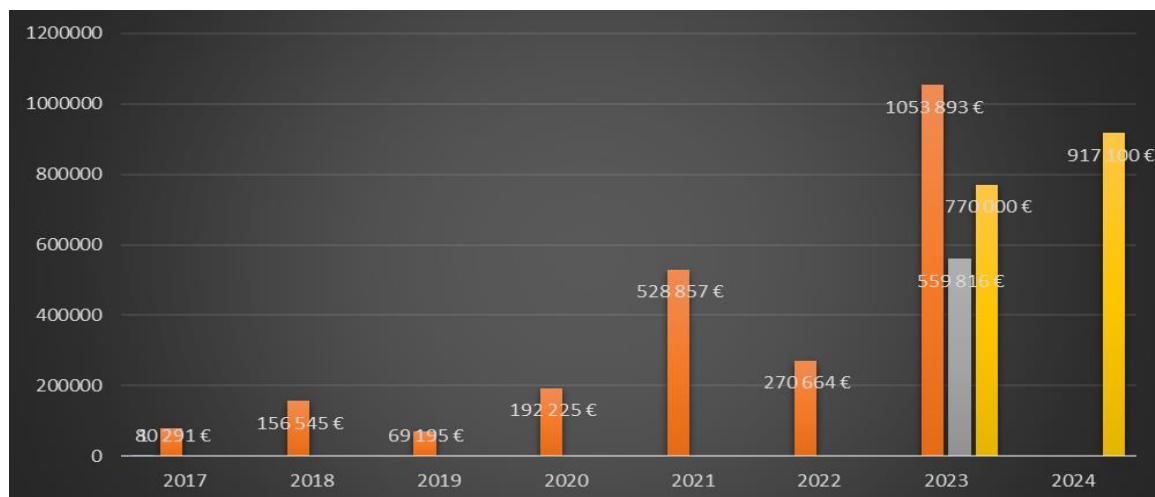
Grace au travail collaboratif de veille/suivi de la DG de la commune, la recherche/sollicitation de subventions est très efficace. L'Etat, la Région AURA, le Conseil Départemental de la Loire, la CAF, Saint Etienne Métropole ou encore le PNR du Pilat, sont autant de collectivités/partenaires qui nous accompagnent/aident dans la réalisation et le financement de nos projets.

En 2023, l'ensemble des subventions perçues en recettes d'investissement représente plus de 1 053 000 €, avec un reste à réaliser sur 2024 d'environ 560 000 €.

A noter que le plan de relance de SEM (2021/2024(OS)) vient nous aider de façon significative sur nos projets majeurs (Pôle AJE, place du village) à hauteur de 50% du reste à charge communal, une fois toutes les autres aides déduites.

Evolution des subventions d'investissement notifiées/perçues depuis 2017 :

Subv Investissement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Perçues	80 291 €	156 545 €	69 195 €	192 225 €	528 857 €	270 664 €	1 053 893 €		2 351 670 €
Accords notifiés (en attente versement ou projet non terminé) = RAR							559 816 €		559 816 €
Dossiers en attente de réponse							770 000 €	917 100 €	1 687 100 €
TOTAL	80 291 €	156 545 €	69 195 €	192 225 €	528 857 €	270 664 €	2 383 709 €		3 681 486 €



3. Tendances des finances locales : présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats

Le contexte financier communal ne fait pas cette année (encore) exception au contexte global.

Après 2022, le budget 2023 (en année pleine cette fois) a été de nouveau impacté par la décision unilatérale de l'Etat de procéder à la revalorisation du point d'indice (+1,5% au 01/07/2023 après +3,5% au 01/07/2022), et de lui appliquer une hausse régulière (hors GVT) afin d'amortir l'inflation.

L'augmentation du tarif de l'énergie, notamment l'électricité, a déjà eu une incidence sur une partie de l'exercice 2022, avec un impact plus marqué en 2023 (première année pleine), et depuis le 01/02/2024, il y a + 10% pour l'électricité (...).

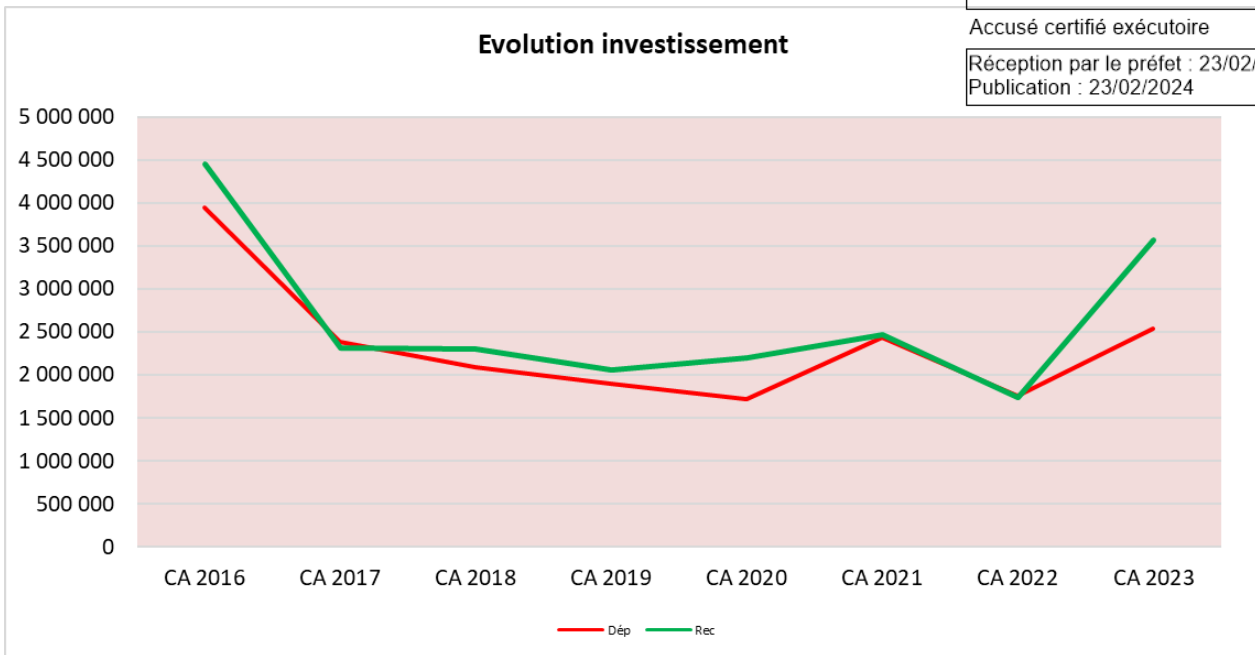
Ces deux lignes, que l'Etat n'a pas prévu de compenser en tout ou partie (les différents dispositifs de soutien instaurés dès 2022 devraient progressivement s'éteindre d'ici 2025) continueront de peser significativement sur les D/F du budget 2024, impactant de facto notre capacité d'autofinancement.

Nos contrats groupés (Gaz + électricité), via le SIEL, devraient toutefois nous « protéger » jusqu'en juin 2024 et janv. 2025.

Investissements 2023 : rappel prévisions + projections de réalisations

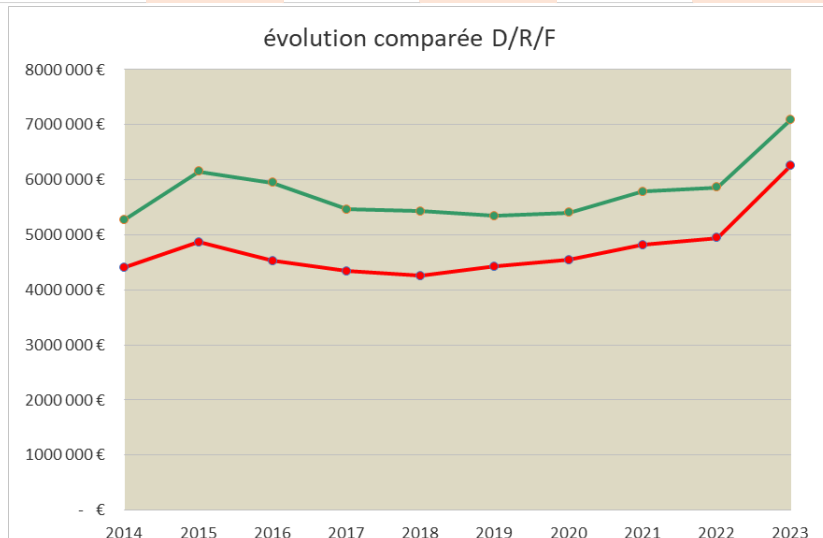
Chap	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023
001	Déficit Investissement reporté			20 543,27	20 543,27
040	Op ordre de transfert entre sections	25 000	13 794,06	25 000	24 987,76
041	Opération patrimoniales	10 000	5 692,99	10 000	
139	Subv Equip transférée	3 000	2 538,00	7 000	4 362,94
10	Dotations, Fonds divers				
13	Subv Investissement				
16	Emprunts & dettes	501 500	346 536,02	309 000	308 129,74
19	Différences sur réalisations	27 370	39 037,94	27 370	444 073,79
20	Immobilisations incorporelles	60 120	34 585,09	44 422	10 396,15
204(1)	Subventions équipement versées	428 725	212 153,13	712 614	321 582,47
21	Immobilisations corporelles	1 166 546	717 289,17	1 304 540	575 118,42
23	Immobilisations & travaux en cours	1 208 249	381 543,90	2 157 741	824 694,33
27	Autres immobilisations financières				
45	Opérations pour compte de tiers				
48	Comptes de régularisation				
49	Provisions dépréciation actifs circulants	0		0	
	Total Dépenses Investissement	3 430 511	1 753 170,30	4 618 231	2 533 888,87
001	Excédent investissement reporté	29 951,08	29 951,08		
021	Virement de section de fonctionnement	615 446		525 338	
024	Produit des cessions d'immobilisations	555 000		1 144 636	
10	Dotations & fonds divers	939 276	892 648,26	907 105	827 896,78
13	Subventions investissement	433 404	270 663,78	1 192 051	1 053 893,09
15	Provisions pour risques et charges except				
16	Emprunts & dettes	1 000	0,00	1 000	0,00
19	Différences sur réalisations	cf. chap 024	808,00	cf. chap 024	667 775,92
041	Opération patrimoniales	10 000	5 692,99	10 000	
040	Op ordre de transfert entre sections				
21	Immobilisations corporelles		182 697,60		651 976,53
23	Immobilisations en cours	475 000	0,00	475 000	0,00
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations	353 333	332 072,13	345 000	336 666,75
45	Opération pour compte de tiers				
48	Comptes de régularisation	18 100	18 093,19	18 100	18 093,19
49	Provisions dépréciation actifs circulants				
	Total Recettes Investissement	3 430 511	1 732 627,03	4 618 231	3 556 302,26
	Résultat section	0	-20 543,27	0	1 022 413,39

- 040: travaux en régie
- 16: remboursement capital des emprunts
- 20: frais doc d'urbanisme, provisions pour études d'aménagement, logiciels et licences
- 204: subv équipement versées (SIEL, PPI Voirie)
- 21: RAR + liste investissements
- 23: Convention op.« ilot ouest cœur de ville » + AP/CP « Pôle AJE »
- 024 + 21 : Cessions diverses
- 10 : FCTVA + taxe aménagement + excédent fonctionnement capitalisé



Fonctionnement : rappel évolution + projection 2024

Chap	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002	Déficit de fonctionnement reporté							
011	Charges à caractère général	1 343 779	1 185 618,59	1 388 818	1 410 886,94	1 598 319	1 511 313,62	1 515 686
012	Charges de personnel	2 254 808	2 306 191,77	2 413 266	2 347 892,71	2 525 152	2 452 412,64	2 591 998
014	Atténuations de produits						47 897,00	0
65	Autres charges de gestion courante	865 035	836 791,69	547 370	539 539,27	538 830	503 754,47	537 978
66	Charges Financières (fonct.01)	87 000	82 067,18	80 000	72 152,16	70 000	62 872,69	61 000
67	Charges Exceptionnelles	7 500	6 757,79	141 063	42 073,48	65 500	2 669,82	40 500
042	Op ordre de transfert entre sections	367 145	398 660,24	373 248	535 485,92	368 300	1 679 712,39	363 729
022	Dépenses imprévues							
023	Virement à section investissement							
Total Dépenses Fonctionnement		4 925 268	4 816 087,26	4 943 765	4 948 030,48	5 166 102	6 260 632,63	5 110 891
002	Excédent fonctionnement reporté	103 689,78	103 689,78	321 174,26	321 174,26	217 119,78	217 119,78	134 238,67
013	Atténuations de charges	35 000	43 763,72	40 000	24 830,94	25 000	14 464,84	15 000
70	Produits des services & du domaine	274 900	288 061,67	284 220	313 239,36	292 112	315 664,47	329 209
042	Op ordre de transfert entre sections	43 037	39 492,38	55 370	55 370,00	59 370	473 424,49	68 870
73	Impôts & taxes	4 104 656	4 007 768,07	4 118 460	4 143 445,65	4 316 403	4 380 335,50	4 419 685
74	Dotations & participations	523 783	688 935,02	663 233	767 156,48	722 334	677 501,83	770 251
75	Autres produits de gestion courante	59 963	56 295,81	54 654	36 368,64	35 500	40 048,75	40 433
76	Produits financiers	100	75,90	100	75,90	100	10,50	100
77	Produits exceptionnels	27 500	222 528,55	22 000	203 489,03	23 500	976 301,04	27 000
78	Reprise sur provisions	336 661	336 661,00	0	0,00	0	0,00	0
Total Recettes Fonctionnement		5 509 290	5 787 271,90	5 559 212	5 865 150,26	5 691 439	7 094 871,30	5 804 787
Autofinancement		584 022	971 184,64	615 446	917 119,78	525 338	834 238,67	693 895



DOB 2024

Nous pouvons constater en 2023 une exécution budgétaire quasi « normalisée » après une période 2020/2021 perturbée ; cette trajectoire de reprise initiée en « 2022 » se confirme/consolide (autofinancement et épargne brute) même si certains postes méritent d'être commentés :

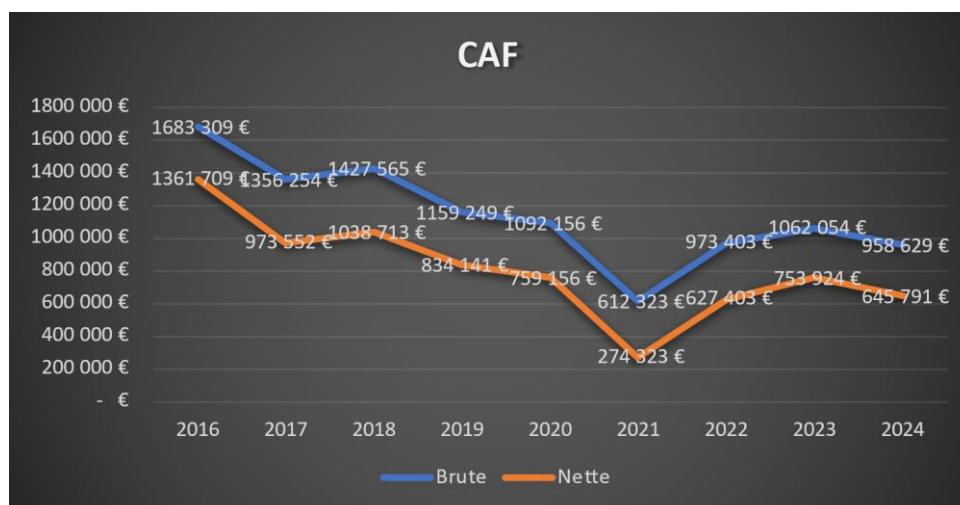
- 70 : Produits des services et du domaine : tendance = érosion lente (progression se ralentit)
- 74 : Dotation forfaitaire : arrêt de la baisse (plancher en 2022) + légère augmentation
- 74 : globalement un niveau de subventions et participations stable
- 73 : après « la plancher 2021 » et hors taux, reprise à la hausse due au relèvement des bases par l'Etat
- 73 : hypothèse incluant un relèvement des bases de +3,9% et un maintien global du total attribution de compensation (AC) + dotation solidarité communautaire (DSC)
- 75 : après 4 années de baisse régulière, stabilisation de ce poste de recettes (loyers ...)

Autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Son montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement de la dette en capital. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. Elle représente donc l'autofinancement de la collectivité. A L'Horme, comme pour l'ensemble des collectivités, les charges de fonctionnement augmentent de façon notable (charges à caractère général + de personnel) et cette tendance devrait continuer en 2024 en raison notamment de l'inflation et des prix de l'énergie (...).

AUTOFINANCEMENT		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF	Brute	1 683 309 €	1 356 254 €	1 427 565 €	1 159 249 €	1 092 156 €	612 323 €	973 403 €	1 062 054 €	958 629 €
	Nette	1 361 709 €	973 552 €	1 038 713 €	834 141 €	759 156 €	274 323 €	627 403 €	753 924 €	645 791 €



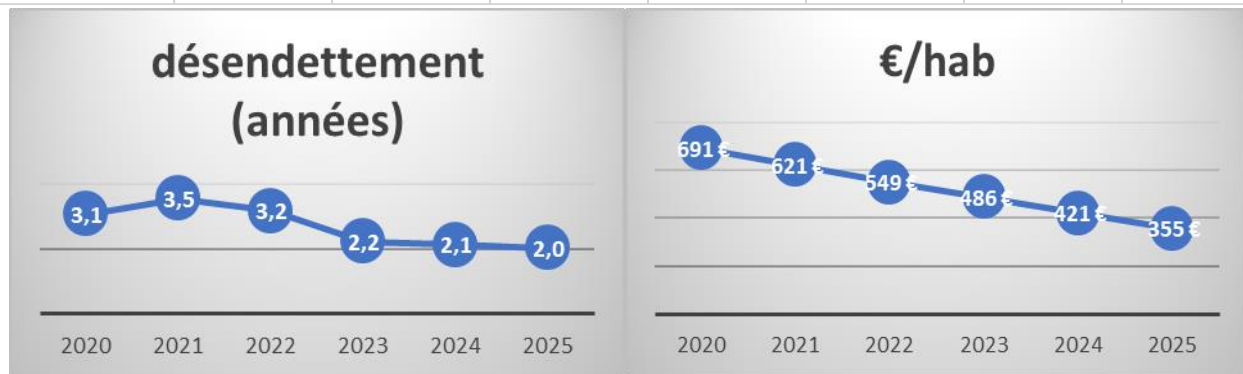
Encours de la dette.

Aujourd'hui, la dette de la commune représente 486€ par habitant, alors que la moyenne pour la strate 3500-10000 habitants est comprise entre 800€/1 000€.

La politique volontariste « zéro emprunt sur le mandat » devrait nous conduire à fin 2025 à un endettement inférieur à 360€ par habitant, mais l'atteinte de cet objectif devra être confirmée/ajusté dans le temps, à la lumière des contraintes budgétaires fortes apparues (inflation, énergie, point d'indice...).

On peut observer d'après la prospective (ci-dessous) que la capacité de désendettement s'améliore de façon continue, et nettement depuis 2022 par rapport à son niveau initial avec dans le même temps de gros investissements engagés sur la période.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
capital	331 143 €	338 035 €	345 195 €	308 130 €	312 837 €	318 709 €	321 822 €
intérêt	96 026 €	86 020 €	75 747 €	63 106 €	57 336 €	48 350 €	39 149 €
€/hab	691 €	621 €	549 €	486 €	421 €	355 €	
désendettement	3,1	3,5	3,2	2,2	2,1	2,0	



4. Charges de la collectivité ventilées par grandes fonctions

Budget de fonctionnement du pôle Jeunesse en 2024

Le Pôle Enfance/Jeunesse, a connu une année 2023 « normalisée » avec :

- Une hausse générale des niveaux de fréquentation supérieure aux attentes
- Une consolidation de son équipe de direction, gage de stabilité et de visibilité
- Une stabilisation d'une majorité de l'équipe d'animation, dans un contexte toutefois de difficultés croissantes de recrutement(s)

Après avoir atteint un pic en 2021, les recettes constatées semblent plafonner et restent en-deçà du niveau attendu (cf. focus ci-dessous)

Périscolaire (Accueil + Restauration)	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	BP2024
Recettes encaissées	44 701 €	63 276 €	97 794 €	115 218 €	75 200 €	121 427 €	126 875 €	137 012 €	144 000 €

Budget de fonctionnement du pôle Culture en 2024

L'évolution de la situation du pôle Culture est comparable à celle du pôle Enfance/Jeunesse, avec une activité qui a non seulement retrouvé mais dépassé son niveau/rythme de 2019 (médiathèque + saison culturelle).

Il convient de souligner que 2023 a été marquée par l'obtention de la labellisation « scène départementale » octroyée par le CD42 (5 structures seulement dans la Loire), venant ainsi reconnaître la qualité et la pertinence du projet culturel créé et développé depuis maintenant plus de 15 ans à L'Horme.

Culture	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
D/F	167 000 €	140 000 €	196 800 €	198 613 €	186 168 €	218 419 €	228 500 €
R/F	42 200 €	45 600 €	42 200 €	37 949 €	60 720 €	76 264 €	90 500 €

Budget de fonctionnement du pôle Sécurité en 2024

La composition et le budget de la police municipale ont évolué en 2023 : après le départ de nos deux agents en mutation vers une autre ville de la Vallée, il a fallu attendre quelques mois pour retrouver un effectif complet (arrivée du responsable en sept.2023 et de son binôme en déc. 2023).

Le CSU est entièrement opérationnel depuis le printemps 2023 et la police a intégré ses nouveaux locaux depuis la rentrée scolaire 2023.

La réalisation du PPI triennal initial 2022/24 s'étant quelque peu décalé dans le temps, la phase 1 du projet a été réceptionnée en 2023, et la phase 2 est en cours de mise au point/réalisation, et devrait être réceptionnée courant 2024 (...)

Budget de fonctionnement du pôle Administratif en 2024

Le pôle « Moyens généraux » a enregistré en 2023 une recomposition importante via un renfort avec les arrivées au 1^{er} juin d'un nouvel adjoint à la responsable du service, et au 1^{er} sept. d'un nouvel agent d'exécution « budgétaire et RH », venant ainsi achever la réorganisation du service. Cependant, un arrêt maladie longue durée nous a contraint à aller chercher des prestataires externes en renfort pour maintenir la continuité/sécurité de l'activité.

Budget de fonctionnement des Services techniques en 2024

A noter la poursuite d'une volonté de modernisation des matériels et leur renouvellement régulier et si possible vertueux (dès lors qu'un matériel et/ou véhicule doit être impérativement renouvelé, se questionner systématiquement sur l'opportunité d'une conversion vers l'électrique...) permettant, au-delà du projet éco-responsable du mandat, un meilleur confort de travail et des économies sur les charges courantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SERVICES TECHNIQUES (CTM) <i>011- CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>								
	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
	297 930,97 €	280 000 €	278 824,09€	277 000 €	310 358,17 €	136 170 €	114 246 €	168 330 €
<i>DONT Dép. COVID19</i>	17 808,30 €	8 000 €	1 386,69 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Publication : 23/02/2024

5. Perspectives budgétaires : grandes orientations politiques

Orientations et objectifs

La politique économique nationale, depuis quelques années, a considérablement diminué le pouvoir d'achat des français.

Les L'Hormois n'ont pas fait exception à la règle. De plus, le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation (soit un rehaussement de 4,8%).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales (allocations familiales, revenu de solidarité active...) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril 2024.

La Commune de L'Horme, ayant depuis toujours été « trop » bonne élève en matière d'imposition locale (le gros de ses ressources ayant historiquement été tiré du produit de la taxe professionnelle) souffre aujourd'hui des modalités de calcul des montants des dotations et autres forfaits compensatoires. Chaque impôt supprimé (depuis peu la taxe d'habitation sur résidences principales) laisse en effet place à un nouveau « forfait » fixé par l'Etat dont les modalités de calcul sont loin des exigences et besoins communaux, sans adaptation locale possible (on passe d'une recette dynamique à une recette statique).

Notre taux d'imposition sur le foncier bâti est le plus bas de la vallée du Gier, et celui sur le foncier non bâti également.

Nous rappelons l'année dernière le besoin impérieux de rester très vigilant quant aux orientations fiscales décidées par le législateur et nous évoquons déjà le fait de le faire évoluer jusqu'à la moyenne nationale de la strate afin de ne plus avoir à supporter les déconvenues éventuelles d'un nivelage des taux en défaveur des communes les « moins demandeuses », comme la nôtre, ainsi que nous l'avons vécu avec le transfert de la taxe professionnelle par le passé et comme nous le vivons avec la fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A cela s'ajoutent l'augmentation des charges de personnel qui sera sûrement reconduite l'année prochaine (2024), l'augmentation des dépenses d'énergie, et plus globalement une inflation inédite (dans son ampleur et sa durée).

Toutefois, nous ne souhaitons pas actionner le levier fiscal. Ainsi, nos taux d'imposition sur les fonciers bâtis et non bâtis resteront inchangés et resteront bien en-deçà de ceux de la vallée et de la moyenne nationale.

fiscalité locale	TH 2020	TFB 2023	TFNB 2023
L'Horme	9,46%	35,50%	47,49%
Grand-Croix	12,84%	40,90%	68,54%
Lorette	10,53%	37,08%	50,50%
RDG	21,05%	39,74%	73,29%
Saint-Chamond	12,78%	39,09%	49,33%
St Paul jarez	15,12%	36,54%	62,94%
Taux moy nat	24,56%	38,28%	55,00%

accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024
Publication : 23/02/2024



Orientations budgétaires 2024

Investissement

Dans le respect de notre programme électoral, nous conduirons un projet fort et ambitieux en termes d'investissement dans les domaines qui résultent seuls de la vie communale : la vie scolaire, la vie associative, la vie sportive, la vie culturelle, la vie avec l'Autre et la vie en sécurité.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Culture	26 365 €	25 672 €	24 491 €	21 740 €	19 591 €	26 585 €	30 941 €	42 479 €	40 000 €
PM	3 690 €	5 462 €	0 €	838 €	1 931 €	27 582 €	66 221 €	207 891 €	130 339 €
Vie associative	68 009 €	65 162 €	38 431 €	213 426 €	99 764 €	115 959 €	407 729 €	120 382 €	Cf. pôle AJE
Sports/ Loisirs	NC	NC	NC	NC	NC	22 987 €	12 457 €	10 922 €	128 100 €

Nous continuerons le travail engagé sur le parc de vidéoprotection et sa mise en œuvre fonctionnelle depuis 2023, et nous continuerons son déploiement avec la réalisation/livraison de la phase 2 et la définition/programmation de la phase 3.

Dans le même temps, la maintenance, l'entretien et le développement de la commune passent par des investissements de voirie et de travaux divers dont :

- En 2024, auront à nouveau lieu des opérations de voiries pour réduire la vitesse et assurer la sécurité des utilisateurs des « modes doux ». La réflexion d'un vrai « plan vélo » a été intégrée au PPA GOSE

avec la création du grand du « Grand parc du Gier », et les travaux de SEM continueront jusqu'au déclassement de la voie rapide d'accès à l'A47 (RM288).

- Dans le projet de développement de la centralité, se terminera en 2024 l'aménagement de la « place de village », actuel espace vert face à la halle de la ZAC ; cela passera par la plantation d'arbres, de lieux de convivialité comme un jeu de boules, des pergolas paysagères ou des espaces de flâneries, ainsi qu'un espace dédié à la réception d'animations diverses, dont la première est programmée pour le 21 juin prochain (...)
- Le programme d'optimisation du parc de candélabres passera par le continuum de changement des ampoules des ballons fluo par des systèmes « led », doublé d'une réflexion essentielle sur leur nombre actuel (recherche d'une rationalisation avec le SIEL).
- Nous continuerons à procéder à l'extinction des candélabres de 23h à 5h.
- La création de trottoirs sur les routes qui mènent au bourg sont une priorité pour la sécurisation des piétons.
- Nous procéderons aux premières études énergétiques sur nos bâtiments (priorité donnée aux écoles) avec l'aide de notre économiste de flux.
- Nous continuerons d'investir sur du matériel/véhicules électriques afin de combiner temps/économie de fonctionnement et écologie.

SITE	DETAIL	ESTIMATION
Bâtiments	Etude énergie	40 000,00 €
Bâtiments	cylindres électroniques	2 000,00 €
Cimetière	Eclairage solaire	5 000,00 €
CTM	Utilitaire léger - Elec occasion	18 000,00 €
CTM	Tondeuse autoportée	15 000,00 €
CTM	Elagueuse	1 000,00 €
CTM	Débroussailluse	600,00 €
CTM	Souffleur	1 000,00 €
CTM	Petit outillage atelier	1 000,00 €
CTM	Echafaudage télescopique	2 000,00 €
CTM	Matériel électrique pour évènement	2 750,00 €
CTM	Berthelot / Rouardes aménagement banquette	
CTM	ordinateur - Prendre un réformé	- €
CTM	Arbres pour ilots de fraîcheur	10 000,00 €
Eco de flux	divers pièces maintenance GTC	3 000,00 €
Ecole Pagnol El	Faux plafond: 3 classes (12 &13 au 2ème étage + arts plastiques)	11 232,00 €
Ecole Pagnol El	Relamping 3 classes (12 &13 au 2ème étage + arts plastiques)	3 500,00 €
Ecole Pagnol El	sondeT° + unité centrale GTC	3 000,00 €
HdV	Cloisonnement compta	
MdM	K7 Clim ou reprise réseau	20 000,00 €
Parc Urbain	Piste à vélos	27 000,00 €
rue Léon Nicaise	Démolition salle Louis VILLARD	40 000,00 €
La bergerie		26 000,00 €
CLSH	Démolition CLSH	11 400,00 €
Salle René MERLE	Remplacement meuble évier Ping-Pong	260,00 €
Ville	candélabres suite accident	25 000,00 €
SIEL	Changement armoires tranche 3/3	18 000,00 €
SIEL	Tranche 1: Remplacement SHP ou IM en LED	42 000,00 €
SIEL	Stade Escot (Terrain stabilisé 400W)	18 000,00 €
SIEL	Travaux pour coupure de nuit	10 800,00 €
		357 542,00 €

Fonctionnement

Pour conserver l'équilibre financier global, la maîtrise de la section de fonctionnement est primordiale.

- Elle permet d'assurer les dépenses du quotidien mais également une part des investissements grâce à l'autofinancement dégagé,
- Pour construire le budget, la référence au Budget Prévisionnel (BP) de l'année en cours sera complétée d'un comparatif avec le Compte Administratif (CA) de l'année N-1, tout en tenant compte des réalisations déjà observées en 2022 (voire précédemment),
- D'ores et déjà l'on peut affirmer que l'évolution du budget primitif 2024 devrait se situer en-deçà de l'inflation prévisionnelle de 2,5%.

Comme pour les années précédentes les dépenses de fonctionnement telles que les maintenances et contrôles annuels obligatoires liées à l'utilisation des bâtiments ainsi que les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité, etc...) doivent être reconduites/ajustées au vue de l'évolution du contexte et/ou de nos usages (et optimisées grâce notamment à une démarche suivie de mutualisation avec le SIPG), le budget doit également intégrer des dépenses nécessaires à l'entretien courant (ou imprévus).

Il y aura aussi une réflexion sur la communication de la commune envers ses administrés, impactant aussi ce chapitre. Se posera alors la question des éventuels financements externes, du mécénat, du partenariat, ou de la publicité à objet privé dans nos supports de communication.

Ainsi que depuis le début de notre mandat, nous ferons une part large en direction de nos aînés et des plus fragiles. Nous avons besoin d'un CCAS fort et efficace, avec le maintien de plusieurs actions au cours de l'année, dont le thé dansant, le spectacle de la semaine bleue et les colis de Noël.

Depuis 2023, en fonction des besoins, le versement d'une subvention depuis le budget général au profit de notre centre communal d'action sociale est régulièrement anticipé.

Programme politique à moyen terme

Urbanisme

Concernant la **ZAC « Ecoquartier des Berges du Gier »** :

- ✓ Construction très bientôt pour l'îlot A
- ✓ Fin 2^{ème} tranche travaux VRD en début d'année 2024
- ✓ Partie économique « Halle » : un porteur de projets vient de l'acquérir (fin 2023)
- ✓ Ex Aldi : le projet d'une résidence de maintien à domicile n'a pas abouti. Le tènement est de nouveau à la vente.

Pour le reste :

- ✓ Veille active sur les DIA dans le périmètre immédiat de la mairie et de la ZAC, et plus largement sur tous les secteurs stratégiques pour la commune ;
- ✓ Gestion active du patrimoine foncier avec des terrains et réserves foncières constructibles à la vente : après le Bâtiment de La Poste vendu en 2023, sont à la vente le terrain « puits Gillier », ex terrain SERP, Maison Rose, la maison de la famille, l'ancienne école Francis Nicolas, locaux Cours Marin, bureaux zone Onzion...

L'aménagement du « **cœur de ville** » et particulièrement de l'îlot ouest prend du retard sur les prévisions initiales mais nous poursuivons les acquisitions (convention opérationnelle reconduire avec EPORA) et nous avons repris les négociations avec les derniers propriétaires.

Ville verte

Nous souhaitons maintenir et poursuivre **notre cap du « développement durable »**, éco-responsable, et devenir, en tant que collectivité, un exemple de gestion et de devenir dans ce sens :

- ✓ Qualité du fleurissement
- ✓ Voie verte, chemins ruraux, déplacements doux
- ✓ Economie d'énergie : rénovation thermique des bâtiments, candélabres photovoltaïques, usages responsables et exemplaires
- ✓ Sensibilisation à la propreté : poubelles, sacs pour déjections canines
- ✓ Déclassement de la voie rapide en négociation avec SEM (RM288)
- ✓ Construction d'un bâtiment passif (pôle AJE)
- ✓ Vente des bâtiments énergivores (cf. supra)
- ✓ Incitation à la construction de maisons passives ou bioclimatiques par les promoteurs privés.

Sécurité

Nous continuons la **modernisation et l'extension du parc de vidéo-protection**, en accord avec les recommandations du référent sécurité de la police nationale et les exigences de la préfecture. Le nouveau CSU est opérationnel depuis février/mars 2023...

Culture/jeunesse

Ces pôles sont essentiels pour **cultiver/développer la notion du vivre ensemble** au sein de la commune et celle du développement personnel. Pour cela, nous souhaitons travailler sur ces axes :

- ✓ Poursuite de l'engagement dans la culture en direction de nos plus jeunes (EAC), appuyée par des animations plus populaires mais moins nombreuses
- ✓ Structuration/fonctionnement pérenne du service « enfance jeunesse »
- ✓ Garantir l'accès à des équipements de qualité, espaces culturels, lieux de vie, à toutes et tous : particuliers, associations, scolaires, collégiens, lycéens...
- ✓ Continuer à favoriser l'émergence de la citoyenneté chez les plus jeunes en développant au maximum les actions du CME qui est devenu CMEJ.

Gestion de la programmation financière pluriannuelle (PPI)

Voirie

Mis à part les entretiens habituels et les grosses opérations de restructuration avec enfouissement des réseaux, nous priorisons deux axes qui nous guident depuis le début du mandat :

- ✓ Sécurisation des piétons par la mise en place de cheminements sur tout le territoire communal
- ✓ Réduction de la vitesse sur tous les axes

Nouveau bâtiment des « associations, enfance, jeunesse »

- ✓ Un **PPI 2021/25** s'appuyant sur :
 - une autorisation de programme et des crédits de paiements (AP/CP)
 - une recherche de financements externes a minima de 60% (dont plan de relance de SEM)
 - Livraison en mai 2025 + ouverture en sept. 2025

6. Prospective budgétaire : évaluation à moyen terme des ressources de la collectivité

Fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025
002	Déficit de fonctionnement reporté		0		0		0			
011	Charges à caractère général	1 124 162	1 343 779	1 185 619	1 388 818	1 410 887	1 598 319	1 511 314	1 515 686	1 546 000
012	Charges de personnel	2 147 075	2 254 809	2 306 192	2 413 266	2 347 893	2 525 152	2 452 413	2 591 998	2 630 878
014	Atténuations de produits						47 897		0	
65	Autres charges de gestion courante	535 622	865 034	836 792	547 370	539 539	538 829	503 754	537 978	546 048
66	Charges Financières (fonct.01)	101 614	87 000	82 067	80 000	72 152	70 000	62 873	61 000	48 500
67	Charges Exceptionnelles	3 500	7 500	6 758	141 063	42 073	65 500	2 670	40 500	40 500
042	Op ordre de transfert entre sections	634 927	367 145	398 660	373 248	535 486	368 300	1 679 712	363 729	363 729
022	Dépenses imprévues									
023	Virement à section investissement									
	Total Dépenses Fonctionnement	4 546 900	4 925 267	4 816 087	4 943 765	4 948 030	5 166 101	6 260 633	5 110 891	5 175 655
002	Excédent fonctionnement reporté		103 690	103 690	321 174	321 174	217 120	217 120	134 239	80 543
013	Atténuations de charges	59 934	35 000	43 764	40 000	24 831	25 000	14 465	15 000	15 000
70	Produits des services & du domaine	208 174	274 900	288 062	284 220	313 239	292 112	315 665	329 209	334 148
042	Op ordre de transfert entre sections	51 474	379 698	39 492	55 370	55 370	59 370	473 424	68 870	68 870
73	Impôts & taxes	4 144 501	4 104 656	4 007 768	4 118 460	4 143 446	4 316 403	4 380 336	4 419 685	4 485 980
74	Dotations & participations	537 649	523 783	688 935	663 233	767 156	722 334	677 502	770 251	770 251
75	Autres produits de gestion courante	53 857	59 963	56 296	54 634	36 369	35 500	40 049	40 433	40 433
76	Produits financiers	15	100	66	100	76	100	11	100	100
77	Produits exceptionnels	344 329	27 500	222 529	22 000	203 489	23 500	976 301	27 000	27 000
78	Reprise sur provisions	-	0	336 661				0	0	
	Total Recettes Fonctionnement	5 399 932	5 509 290	5 787 262	5 559 212	5 865 150	5 691 439	7 094 871	5 804 787	5 822 325
	Autofinancement	853 032	584 023	971 174	615 446	917 120	525 338	834 239	693 895	646 670
	CAF brute	1 092 156	543 970	771 153	911 324	1 193 747	810 768	1 064 226	961 754	941 529
	CAF nette	759 156	205 970	433 153	566 324	848 747	503 768	757 226	610 754	590 529

Investissement

Chap	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025
001	Déficit Investissement reporté		-		-		20 543	20 543		
040	Op ordre de transfert entre sections	29 926	25 000	19 779	25 000	13 794	25 000	24 988	36 500	36 500
041	Opération patrimoniales		10 000		10 000	5 693	10 000	0	10 000	10 000
139	Subv Equip transférée	2 626	4 000	3 343	3 000	2 538	7 000	4 363	5 000	5 000
10	Dotations, Fonds divers		-						1 242	
13	Subvention investissement									
16	Emprunts & dettes	331 143	341 500	339 626	501 500	346 536	309 000	308 130	313 838	319 000
19	Différences sur réalisations	18 922	14 037	16 370	27 370	39 038	27 370	444 074	27 370	27 370
20	Immobilisations incorporelles	18 499	61 188	29 525	60 120	34 585	44 422	10 396	69 540	69 540
204(1)	Subventions équipement versées	73 986	590 246	448 989	428 725	212 153	712 614	321 582	413 552	325 000
21	Immobilisations corporelles	926 619	1 348 061	933 684	1 166 546	717 289	1 304 540	575 118	1 393 201	500 000
23	Immobilisations & travaux en cours	322 515	878 186	304 425	1 208 249	381 544	2 157 741	824 694	2 708 783	2 016 000
27	Autres immobilisations financières									
45	Opérations pour compte de tiers									
48	Comptes de régularisation									
49	Provisions dépréciation actifs circulants	-	336 661	336 661						
	Total Dépenses Investissement	1 724 237	3 608 878	2 432 402	3 430 511	1 753 170	4 618 231	2 533 889	4 979 026	3 308 410
001	Excédent investissement reporté	157 951	472 839	472 839	29 951	29 951			1 022 413	
021	Virement de section de fonctionnement		584 023		615 446		525 338		690 770	646 670
024	Produit des cessions d'immobilisations		43 781		555 000		1 144 636			
10	Dotations & fonds divers	1 211 513	1 014 564	1 061 996	939 276	892 648	907 105	827 897	913 439	884 087
13	Subventions investissement	192 225	640 527	528 858	433 404	270 664	1 192 051	1 053 893	1 514 861	850 000
15	Provisions pour risques et charges except									
16	Emprunts & dettes	460	1 000		1 000		1 000		1 000	1 000
19	Différences sur réalisations	8 334	cf. chap 024	33 805	cf. chap 024	808	cf. chap 024	667 776	cf. chap 024	cf. chap 024
041	Opération patrimoniales		10 000		10 000	5 693	10 000		10 000	10 000
040	Op ordre de transfert entre sections									
21	Immobilisations corporelles	275 685		22 540		182 698		651 977		
23	Immobilisations en cours		475 000		475 000		475 000		475 000	
27	Autres immobilisations financières									
28	Amortissement des immobilisations	333 400	349 037	324 223	353 333	332 072	345 000	336 667	345 000	345 000
45	Opération pour compte de tiers									
48	Comptes de régularisation	17 509	18 109	18 093	18 100	18 093	18 100	18 093	18 100	18 100
49	Provisions dépréciation actifs circulants									
	Total Recettes Investissement	2 197 076	3 608 879	2 462 354	3 430 511	1 732 627	4 618 231	3 556 302	4 990 583	2 754 857
	SOLDE	472 839	0	29 951	0	- 20 543	0	1 022 413	11 557	- 553 553
	contrôle								11 557	-541 996